

[CONFIDENTIALITY]

Recrutement d'un expert-consultant pour concevoir un guide de planification sensible au genre et à la durabilité économique et écologique (Guide ESG)

Sommaire

I. Informations générales.....	1
II. Exigences pour l'offre.....	4
1. Qualification du personnel objet de l'offre.....	4
1.1 Expert·e 1 : Consultant.e Principal.e	4
1.1.1 Qualifications générales	4
1.1.2 Expérience régionale/connaissance du pays	4
1.1.3 Langues	4
1.2 Expert·e 2 :Consultant.e Assistant.e	5
1.2.1 Qualifications générales	5
1.2.2 Expérience régionale/connaissance du pays	5
1.2.3 Langues	5
2. Consignes de calcul.....	5
3. Conception.....	7
III. Exigences relatives au format de l'offre.....	7
IV. Mode de soumission.....	7

I. Informations générales

1. Informations succinctes sur le projet

La Coopération Allemande, mise en œuvre par la GIZ à travers le Projet de bonne Gestion des Revenus Infranationaux du secteur Minier en RDC (GIZ-ProGERIM II), soutient les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) des provinces du Lualaba et du Haut-Katanga dans l'amélioration de la gestion des revenus issus du secteur minier. L'objectif est de renforcer le développement des régions ciblées en terme de durabilité économique, écologique et d'inclusion sociale par la bonne utilisation des revenus du secteur extractif. Dans cette optique, le projet développe une approche qui vise à améliorer la gestion des fonds publics afin accroître la part des budgets alloués aux investissements sociaux de base et à promouvoir la transparence dans la gestion des recettes locales. Pour cela, la GIZ-ProGERIM II intervient à travers quatre champs d'intervention, à savoir :

- La planification du développement et du budget axée sur des critères de durabilité économique, écologique et d'inclusion sociale
- L'amélioration de la gestion financière et budgétaire des ETD au regard des critères de transparence, de participation et d'inclusion Genre

- Le renforcement des capacités des acteurs publics dans la mise en œuvre des mesures de développement économique
- La mise en réseau des acteurs locaux, régionaux et internationaux du secteur privé et du gouvernement dans les domaines de la gestion financière et du développement économique.

2. Situation de départ

Le Code minier de la République Démocratique du Congo souligne la nécessité d'améliorer la contribution du secteur minier au développement socio-économique des communautés locales impactées par l'activité minière ; il préconise notamment trois mécanismes de contribution du secteur minier au développement communautaire : (i) 15 % de la redevance minière reversée directement au compte des Entités territoriales impactées, (ii) la négociation et la signature des cahiers des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, financés par le budget social des sociétés minières, et (iii) la dotation minière minimale de 0,3% puisée sur les chiffres d'affaires annuels bruts des entreprises. Ces trois sources de revenus offrent aux ETD d'importantes opportunités pour une planification au développement durable et la promotion des investissements économiques au niveau local.

Cependant, l'augmentation significative des budgets des ETD et les opportunités d'investissements qu'elles ont engendré ont révélé des défis majeurs en matière de planification du développement local. En effet, Les ETD du Haut-Katanga et du Lualaba en particulier peinent à intégrer de manière systématique, les considérations de genre et de durabilité environnementale dans leurs différents processus de planification du développement. Cela s'explique notamment par une faible disponibilité des outils de planification adaptés aux approches participatives, au respect de l'environnement et à l'inclusion sociale. Les Plans de Développement Locaux (PDL) et les Cahiers de charge de la Responsabilité sociétale des Entreprises par exemple, restent souvent sectoriels, peu inclusifs et déconnectés des enjeux liés à l'inclusion social et à la gestion durable des ressources naturelles. Dans le contexte minier marqué par de fortes pressions environnementales et des inégalités socio-économiques, cette lacune compromet la qualité, la pertinence et l'impact des actions de développement local.

3. La GIZ fait appel à un.e expert.e-consultant.e.

Dans le cadre de son appui à la planification et aux budgets axées sur des critères de durabilité économique, écologique et d'inclusion sociale, la GIZ-ProGERIM II souhaite recourir au service d'un.e expert.e-consultant.e pour élaborer un guide de planification répondant aux critères économiques et environnementaux et d'inclusion sociale.

L'objectif est de promouvoir un développement durable et résilient en soutenant des processus de planification engagés au niveau local qui permettent à tous les acteurs impliqués dans la planification locale d'améliorer la qualité des outils de planification en tenant compte des aspects du genre, de la préservation de la nature et de la durabilité économique.

4. Le.a contractant.e fournira les prestations suivantes :

- a) *Concevoir un Guide de planification sensible au genre et à la durabilité économique et écologique (ESG).*
- Le.a contractant.e est responsable de l'analyse documentaire des référentiels existant en matière de planification des projets de développement et plus spécifiquement ceux qui tiennent compte de l'inclusion sociale et de la durabilité environnementale et économique.

b) Modérer et animer deux ateliers avec les parties prenantes

Le.a contractant.e est responsable de la facilitation de deux ateliers distincts avec les parties prenantes pour :

- a) Présenter l'ébauche du guide de planification ESG en vue de recueillir les avis et commentaires des parties prenantes
- b) Valider la mouture finale du guide de planification ESG par les parties prenantes.

Outre le rapport exigé par la GIZ, le.a contractant.e soumet un rapport initial dans lequel il/elle décrit sa compréhension des tâches et la méthodologie à appliquer.

Plus spécifiquement, il va s'agir de : Analyser les référentiels existant en matière de planification des projets

- 1) Concevoir un guide de planification sensible au genre et à la durabilité économique et environnementale
- 2) Rédiger les termes de référence (TdRs) de deux ateliers pour la présentation et la validation du guide ESG contenant :
 - ❖ La liste des référentiels exploités lors de la revue documentaire
 - ❖ Le programme détaillé des deux ateliers
 - ❖ La méthodologie à utiliser pour orienter les discussions des groupes lors des ateliers et documenter les résultats.

La mission couvrira une période maximale de six (06) mois, soit de mai à novembre 2026 et ne devrait pas excéder un maximum de trente-cinq (35) jours en référence au chronogramme indicatif ci-après :

Jalons/ouvrages partiels	Date/lieu/responsable	Critères pour la réception
Jours de l'analyse documentaire et de rédaction du Guide ESG	Une (01) semaine après la signature du contrat	Pas plus de quinze (14) jours Le draft du Guide ESG est envoyé à l'adresse suivante : Du technicien -point focal de l'activité
Jours des voyages	Trois (03) semaines après la signature du contrat	Pas plus de deux (02) voyages en Aller et retour
Jours de l'atelier de présentation du Guide ESG	Quatre (04) semaines après la signature du contrat	Pas plus de quatre (04) jours
Jours d'intégration des amendements des parties prenantes	Cinq (05) après la signature du contrat	Pas plus de trois (03) jours
Jours de l'atelier de validation du Guide ESG	Six (06) après la signature du contrat	Pas plus de quatre (04) jours
Rédaction du rapport narratif de mission	Sept (07) semaines après la signature du contrat	Pas plus de cinq (05) jours
Total jours de mission	Contractant.e	35 jours dont 02 voyages en aller et retour

II. Exigences pour l'offre

1. Le.a Contractant.e

Le.a contractant.e intéressé.e à fournir ces services devra présenter un dossier comprenant les éléments ci-après :

1. Une lettre de soumission ou de manifestation d'intérêt

2. Renseigner et fournir les documents administratifs suivants :

- RIB : Relevé d'identité bancaire (en PDF)
- RCCM : Registre de commerce et du crédit mobilier (en PDF)
- NIF : Numéro d'identification fiscale (en PDF)
- Id Nat : Numéro d'identification nationale
- Autorisation de fonctionnement
- tout autre document pertinent à l'accomplissement de la mission

3. Une offre financière / facture pro format des services faisant l'objet de la soumission ou de la manifestation d'intérêt.

2. Qualification du personnel objet de l'offre

Le/la contractant.e doit, à l'appui d'un CV correspondant, se proposer pour le poste indiqué et décrit ici en termes de tâches et de qualifications.

Les qualifications mentionnées dans ce qui suit correspondent aux exigences à remplir pour obtenir le maximum de points dans l'évaluation de la partie technique de l'offre.

1.1 Expert.e : Consultant.e

1.1.1 Qualifications générales

a) Formation : Diplôme universitaire (Master ou équivalent) en finances, économie, gestion, analyse, communication ou dans un domaine connexe ; les formations en développement communautaire, en responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou en éthique des affaires sont également être pertinentes.

b) Expérience professionnelle :

- Dix (10) ans d'expérience dans les projets de développement communautaire, dans le domaine de la gouvernance des industries extractives et dans le domaine du genre et de la protection de l'environnement
- Expérience dans la coopération avec les services étatiques, l'administration publique et les partenaires techniques et financiers
- Expérience dans la conduite autonome des travaux de recherche participative impliquant les experts des services étatiques et des groupes d'experts de la société civile et du secteur privé
- Compétences en numérique : Parfaite maîtrise des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et dans la rédaction des rapports d'activités et expertise en Andragogie didactique et capacités de modération des grandes activités.

1.1.2 Expérience régionale/connaissance du pays

Cinq (05) ans d'expérience et de collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers dans le domaine du développement local des Entités Territoriales Décentralisées axé sur les critères du genre et de durabilité environnementale.

1.1.3 Langues

Excellente maîtrise du Français A1

1.2 Expert·e :

1.2.1 Qualifications générales

a) Formation :

b) Expérience professionnelle :

1.2.2 Expérience régionale/connaissance du pays

1.2.3 Langues

A1

3. Consignes de calcul

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires, à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous : [Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 \(Seulement en allemand\)](#) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2026 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Le frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière. Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets en Allemagne, optez de préférence pour le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ font l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat \(site en allemand et en anglais\)](#) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

4. Cadre Estimatif

Les postes de coûts encourus dans le cadre de cette mission sont les suivants :

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours	Observations
Nombre total de vols nationaux possibles	01	04	1.020,00 USD
Frais de mission et de déplacement	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours	Observations
Perdiem (jour mission)	01	10	50,00 USD
Perdiem voyage (jour départ/retour)	01	04	22,00 USD
Hébergement, contre justification	02	12	120,00 USD
Autres frais de mission et de déplacement	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours	Observations
- Location véhicule inter-urbain - Go pass & Taxes aéroportuaire	01	04	70,00 USD

Calculez votre offre de prix uniquement sur la base des consignes de calcul figurant dans le cadre estimatif détaillé ci-dessus. Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des jours, voyages, ateliers ou budgets. Dans le contrat, le nombre de jours / voyages / ateliers ou le montant des budgets seront convenus à titre de **plafonds**. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

Étant donné que le contrat envisagé est un contrat d'entreprise, la prestation doit être proposée à un prix fixe forfaitaire **ventilant individuellement tous les coûts pertinents (honoraires, frais de mission et de déplacement, etc.)**. **Le cadre estimatif détaillé est fourni à titre d'orientation.** L'offre de prix sera évaluée sur la base du prix forfaitaire proposé, qui doit correspondre de manière réaliste à la prestation à fournir. Dans le contrat, le montant des budgets sera convenu **à titre de plafond**.

5. Conception

I. Exigences relatives au format de l'offre

Le CV à remettre pour chaque expert·e ne doit pas dépasser quatre pages en tout. Le document contenant l'offre conceptuelle (le cas échéant) ne doit pas dépasser cinq pages. Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne

sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

II. Mode de soumission

Voir invitation